



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

NGO

ITH/18/NGO/2
Paris, le 6 septembre 2018
Original : anglais

**Réflexion sur le rôle des organisations non gouvernementales accréditées
dans le cadre de la Convention de 2003
pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel**

7 septembre au 19 octobre 2018

Questionnaire pour les États parties et les ONG accréditées

*Vous êtes cordialement invités à remplir le questionnaire ci-dessous au plus tard le **19 octobre 2018**, afin que le Secrétariat recueille les données initiales avant la treizième session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en novembre-décembre 2018. Veuillez fournir des suggestions et commentaires concrets et spécifiques et éviter les déclarations générales. Plus d'informations concernant le processus de réflexion sont disponibles dans le document ITH/18/NGO/1.*

La section A porte sur l'expérience des ONG accréditées avec le système d'accréditation actuel et cible donc spécifiquement les ONG. Les sections B, C, D, E et F comprennent des questions pour les États parties et les ONG accréditées.

Le questionnaire est à remplir en ligne à l'adresse suivante :

<https://rebrand.ly/onq-reflexion>

Pour toute question concernant cette consultation électronique ou le processus de réflexion, prière de contacter le Secrétariat à l'adresse suivante: ich-ngo@unesco.org.

| | |
|--|--|
| ONG accréditée <input type="checkbox"/> | État partie <input type="checkbox"/> |
| Nom de l'ONG accréditée: | Nom de l'État partie: |
| Numéro de référence (pour les ONG): | |
| Année d'accréditation (pour les ONG) : | |
| Nom et titre de la personne contact désignée: | Nom et titre de la personne contact désignée: |
| Adresse électronique de la personne à contacter: | Adresse électronique de la personne à contacter: |

| |
|---|
| Section A. Partage d'expériences sur le système actuel d'accréditation des ONG (<i>pour les ONG seulement</i>) |
|---|

1. Quelles sont les principales raisons qui ont motivé votre ONG à demander l'accréditation dans le cadre la Convention ?

2. Depuis l'accréditation de votre organisation, le système d'accréditation a-t-il soutenu votre travail ?

Oui Plutôt oui Plutôt non Non
3. A-t-il soutenu votre travail de la manière dont vous l'attendiez ?

Oui Non
4. Si vous estimez que le système d'accréditation a aidé votre travail, veuillez expliquer de quelle manière cela a été réalisé.

5. Votre organisation participe-t-elle activement au Forum des ONG-PCI ?

Oui Plutôt oui Plutôt non Non
6. Veuillez préciser comment votre organisation a été spécifiquement impliquée dans le Forum des ONG du PCI. Si votre organisation n'a pas été impliquée dans le Forum, veuillez décrire les principales raisons pour lesquelles votre organisation ne s'est pas impliquée ou n'a pu l'être.

7. Quels sont les principaux défis rencontrés par votre ONG dans ses activités de sauvegarde du patrimoine vivant ?

| |
|---|
| Section B. Identifier les fonctions consultatives potentielles des ONG au niveau international (<i>pour les États parties et les ONG</i>). |
|---|

8. Outre la participation aux travaux de l'Organe d'évaluation, quel(s) rôle(s) pourraient jouer les ONG accréditées dans la mise en œuvre de la Convention au niveau international ? Veuillez être aussi précis que possible.

| |
|---|
| Section C. Identifier les fonctions consultatives potentielles des ONG au niveau national (pour les États parties et les ONG). |
|---|

9. Comment le système d'accréditation des ONG peut-il soutenir le travail effectué par les ONG dans la mise en œuvre de la Convention au niveau national ? Veuillez être aussi précis que possible.

| |
|--|
| Section D. Redéfinir le système d'accréditation des ONG (pour les États parties et les ONG) |
|--|

10. Le système actuel d'accréditation des ONG est-il adéquat ?
- Oui Plutôt oui Plutôt non Non
11. Si vous souhaitez proposer des modifications au système actuel d'accréditation, veuillez fournir des suggestions spécifiques.
12. Les critères d'accréditation actuels (tels que définis au paragraphe 91 des Directives opérationnelles) sont-ils pertinents et suffisants ?
- Oui Plutôt oui Plutôt non Non
13. Si vous souhaitez proposer des modifications aux critères actuels ou proposer l'ajout de nouveaux critères, veuillez fournir des suggestions spécifiques.
14. Lors de l'examen de la contribution et de l'engagement des ONG accréditées et de leurs relations avec le Comité (cf. paragraphe 94 des Directives opérationnelles), que faudrait-il prendre en considération dans l'évaluation des ONG ?
15. Quelles mesures spécifiques devraient être prises pour assurer une répartition géographique équilibrée des ONG accréditées ?
16. Le système d'accréditation devrait-il tenir compte de la disparité de taille et de capacités des ONG ?
- Oui Non
17. Si le système d'accréditation devrait tenir compte de la disparité de taille et de capacités des ONG, de quelle manière pourrait-on y parvenir ?
18. La Convention devrait-elle prévoir différents types d'accréditation pour les ONG ?
- Oui Non

19. Si la Convention prévoyait différents types d'accréditation, quels critères devraient définir ces différents types?

20. Si la Convention prévoyait différents types d'accréditation, quelle entité devrait gérer chaque type d'accréditation ?

Section E. Définir le rôle du Forum des ONG-PCI (*pour les États parties et les ONG*)

21. Quelles devraient être les fonctions du Forum des ONG-PCI ? Voyez-vous des développements possibles ou souhaitables pour le Forum des ONG-PCI ?

Section F. Autres questions (*pour les États parties et les ONG*)

22. Quelles autres suggestions aimeriez-vous faire ?